



Communiqué de presse
Le 11 septembre 2012

Emplois d'avenir Créer les conditions de leur réussite

Alors que le projet de loi portant création des emplois d'avenir entre dans sa phase d'examen parlementaire, le **Cnajep**, qui a été partie prenante de la consultation engagée par le Gouvernement, **tient à rappeler les conditions à réunir afin de garantir l'efficacité de cette mesure.**

Promesse phare du candidat François Hollande, les emplois d'avenir doivent être pensés comme un levier dans la socialisation et l'émancipation des jeunes, et en même temps comme un outil de développement de la vie associative.

Au regard de ce double enjeu, le projet présenté par le Gouvernement ne nous semble pas, en l'état, satisfaisant.

Quel public ?

Le ciblage du public tel qu'il figure dans le projet de loi nous paraît inadapté. Pourquoi limiter la mesure aux moins de 25 ans, alors que dans le même temps les processus de socialisation et d'autonomie des jeunes tendent à s'allonger bien au-delà de cet âge ? En outre, le choix de se centrer sur les jeunes les plus en difficulté, s'il vise à répondre à la dégradation préoccupante de la situation de cette frange de la jeunesse, n'est pas sans soulever un certain nombre de difficultés : d'une part, il renvoie un message négatif aux jeunes qui disposent de qualifications mais qui demeurent pour autant exclus du marché du travail ; d'autre part, le profil retenu ne tient pas compte des besoins des associations et des compétences nécessaires à la mise en œuvre de leur projet.

Quelles missions ?

Les emplois d'avenir doivent être pensés comme un tremplin, et non comme une parenthèse dans le parcours chaotique des jeunes vers la stabilisation dans l'emploi. Il importe par conséquent de réunir les conditions pour des emplois de qualité, de s'assurer de la pérennité et de la solvabilité des activités qui seront confiées aux jeunes, et donc d'identifier dès à présent des gisements d'emplois répondant à une demande durable.

Quel accompagnement ?

Le succès des emplois d'avenir tiendra dans la mise en place de démarches d'accompagnement adaptées. Accompagnement global du jeune (accueil, formation, qualification, suivi), afin que cette expérience soit utile et bénéfique à la construction de son projet de vie. Mais aussi accompagnement des structures employeuses (notamment les têtes de réseau associatives), afin de créer les conditions d'un suivi et d'un encadrement de qualité.

Plus généralement, les emplois d'avenir ne pourront répondre seuls à l'ampleur et à la multitude des défis rencontrés par les jeunes. Cette mesure d'urgence doit donc être complétée par d'autres réformes plus structurelles, dans le cadre d'une action coordonnée et transversale des pouvoirs publics.

C'est à la construction et à la mise en œuvre de cette politique globale de jeunesse que les associations de jeunesse et d'éducation populaire se tiennent prêtes à concourir.

Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, le Cnajep est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Ces associations agissent sur l'ensemble des territoires dans des domaines aussi divers que l'éducation, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'accompagnement social, la défense des droits humains et du cadre de vie, la formation et l'insertion, le logement, les échanges internationaux... Le Cnajep constitue ainsi un observatoire et un laboratoire d'idées sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes. Le CNAJEP participe également à l'animation territoriale à travers un réseau de coordinations régionales (les CRAJEP) implantées sur l'ensemble du territoire.

Contact : Benoît Mychak - Tel.: 01 40 21 14 21

Courriel : cnajep@cnajep.asso.fr

Plus d'infos : www.cnajep.asso.fr ; www.educ-pop.org